

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-066

■ Délibération

N° 2026-56

Séance du 07 avril 2026

DÉSIGNATION D'ÉLUS MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU "CONTRAT VERT ET BLEU ARVE PORTE DES ALPES" PORTÉ PAR LE SM3A (SYNDICAT MISTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS)

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MÉYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

Le SM3A est le syndicat porteur du Contrat Vert et Bleu « Arve Porte des Alpes », outil financier de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il se compose de 36 mesures visant à préserver et restaurer les trames vertes et bleues (corridors écologiques) sur le territoire, portées par 12 maîtres d'ouvrage. La commune de Fillière en fait partie.

Le Contrat Vert et Bleu indique que chaque structure siégeant au Comité de Pilotage doit avoir désigné un représentant élu titulaire et un représentant suppléant. Ils représenteront ainsi la commune au sein du COFIL du contrat « Vert et Bleu Arve Porte des Alpes ».

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote,

Considérant la candidature de Nicole BOCQUET en tant que déléguée titulaire,

Considérant la candidature de Catherine SONDAZ, en tant que déléguée suppléante.

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la désignation de Nicole BOCQUET (titulaire) et de Catherine SONDAZ (suppléante) en tant que déléguées de Fillière au sein du COPIL du contrat « Vert et Bleu Arve Porte des Alpes ».**

**Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI**



**Le Maire
Christian ANSELME**

